

RAPPORT CONCERNANT “TSUNAMI 12-12 – ENGAGEMENT DE TRANSPARENCE & TERMES DE RÉFÉRENCE D'AUDIT”: PROCÉDURES CONVENUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSORTIUM BELGE POUR LES SITUATIONS D'URGENCE ASBL

Dans le cadre de “Tsunami 12-12 – Engagement de transparence & termes de référence d’audit”, vous nous avez demandé d’exécuter des procédures spécifiques concernant l’examen des “Bilans partiels et des comptes de résultats partiels des membres”, ci-après nommé “rapport” pour la période du 28 décembre 2004 au 31 décembre 2005 concernant le secours suite au raz-de-marée en Asie, lequel a été préparé sous la responsabilité du Conseil d’administration de l’ASBL consortium Belge pour les situations d’urgence.

Vous trouverez ci-joint “le rapport” reprenant les dépenses et les recettes pour la période allant du 28 décembre 2004 au 31 décembre 2005 des différents membres. Il concerne des recettes brutes pour un montant total de 46.085.049,72 EUR, composées d’une part de recettes pour un montant de 40.352.123,00 EUR obtenues du Consortium et d’autre part d’un montant de 5.732.962,72 EUR de recettes directes reçues par les membres pendant la période du 28 décembre 2004 au 31 décembre 2005. Les dépenses totales des membres pour cette période s’élèvent à 24.403.829,72 EUR.

Nous avons convenu d’exécuter les procédures suivantes et de vous communiquer les observations résultant de notre travail.

Concernant le “rapport” nous avons examiné explicitement les points suivants :

- (1) l’exhaustivité de l’enregistrement des moyens reçus du Consortium ;
- (2) la véracité des justifications des éléments suivants :
 - les dépenses dans le cadre des secours
 - les frais sur le terrain qui n’ont pas été affectés directement aux secours, et ce pour chaque membre
 - les frais d’administration générale (overhead);
Pour ce faire, nous avons utilisé le travail des réviseurs d’entreprises de chaque association.
- (3) le fondement et la justification par des décisions formelles au sein de chaque organisation des engagements pour des programmes de secours à court et à long terme ;
- (4) les “provisions éventuelles”.

Le consortium a transmis des directives claires aux différents membres concernant les diverses dépenses, les pièces justificatives à fournir, la communication interne attendue envers le consortium,... Les membres devaient prêter une attention particulière à l’éligibilité des dépenses indirectes et à leur justification.



Notre travail concernait entre autres:

- l'établissement des instructions pour les réviseurs d'entreprises des différents membres ;
- la communication avec ces réviseurs d'entreprises afin d'éclaircir et si nécessaire d'adapter ces instructions ;
- la prise de connaissance des rapports des différents réviseurs d'entreprises ;
- la rédaction de ce rapport final.

Les contrôles sur place relatifs aux différents projets n'ont pas été réalisés par nos instances.

Nous vous rapportons les observations suivantes :

- (1) Les moyens versés par le consortium à ces membres, s'élevant à 40.352.123 EUR, ont été pris en recettes chez les membres ; nous ne pouvons pas nous exprimer sur la totalité des recettes directes des membres ;
- (2) Les dépenses totales des membres s'élèvent à 24.403.829,72 EUR, telles que mentionnées dans le rapport.

Du total des dépenses s'élevant à 24.404 KEUR, un montant de 5.974 KEUR a été dépensé par les membres mêmes pour les projets. Nous avons pu vérifier que ces dépenses ont été correctement justifiées à l'exception de dépenses pour un montant total de 170 KEUR. Ces dernières concernent des projets en gestion propre qui seront justifiées ultérieurement. Le solde ad 18.430 KEUR a été transféré aux organismes coordinateurs internationaux ou aux organismes liés aux membres. La bonne réception de ces moyens nous a été confirmée par des organisations liées ou internationales, ou a été reprise dans les rapports des auditeurs respectifs de ces organisations internationales ou liées.

- (3)et (4) Concernant le fondement et la justification par des décisions formelles au sein de chaque organisation des engagements pour des programmes de secours à court et à long terme et les "provisions éventuelles":

Le Conseil d'administration du consortium du 21 décembre 2005 a mis en place les directives relatives aux attentes des membres concernant le contenu des rapports divers. A cette fin, le document suivant 'Directives pour les rapports des membres', a été approuvé et prévoit la publication du bilan, des engagements futurs et des "provisions éventuelles".

Le "rapport" ne contient pas d'information consolidée au sujet du bilan, de la totalité des engagements pour programmes de secours à court et à long terme, et des "provisions éventuelles".



De plus, nous observons que dans les 'Directives pour les rapports de membres', il a été décidé que chaque membre est libre quant à l'imputation ou non des intérêts reçus au fonds Tsunami. Nous remarquons que certains membres imputent des intérêts à leurs recettes Tsunami et d'autres pas.

Notre mission est basée sur le 'International Standard on Related Services (ISRS) 4400' s'appliquant à l'exécution des procédures convenues.

Etant donné que les procédures ci-dessus ne correspondent pas à un audit ou un examen conforme aux standards internationaux d'audit, nous ne pouvons exprimer aucune sûreté.

Si nous avons exécuté des procédures complémentaires, ou effectué un examen ou un audit conforme aux standards internationaux d'audit, d'autres éléments auraient pu attirer notre attention. Ce rapport concerne donc uniquement les éléments mentionnés ci-dessus et non les états financiers dans leur totalité.

Ernst & Young Reviseurs d'entreprises BCV
Représentée par



Rosita Van Maele
Associée

Ref. : 08RVM0021

Synthèse des comptes des associations bénéficiaires de Tsunami 12-12 au 31-12-2005

	Caritas Internat		Croix Rouge B		Handicap Internat		Oxfam-Sol		Rode Kruis V		Unicef B		TOTAAL	
Revenus Bruts au 31-12-2006	7.170.800,53	5.558.743,36			4.139.020,00		4.820.192,89		10.678.746,20		13.717.546,74		46.085.049,72	
dont reçu de Tsunami 12-12	5.566.920,00	4.494.902,00			4.139.020,00		4.675.000,00		9.640.661,00		11.835.620,00		40.352.123,00	
Coûts directs liés à la récolte	173.850,28	78.750,91	1,4%		38.465,08	0,9%	23.371,60	0,5%	100.960,78	0,9%	157.540,15	1,1%	572.938,80	1,2%
Revenus nets	6.996.950,25	5.479.992,45			4.100.554,92		4.796.821,29		10.577.785,42		13.560.006,59		45.512.110,92	
Intérêts (1)	107.849,63	38.933,93	1,5%		34.693,46	0,8%	32.903,52	0,7%	87.705,90	0,8%	90.863,00	0,7%	392.949,44	0,9%
Overhead	272.426,44	69.977,11	9,1%		41.744,13	4,3%	56.962,30	2,0%	77.116,91	2,4%	1.449.400,85	10,8%	1.967.627,74	8,1%
Coûts de Gestion directs	107.762,19	110.622,76	3,6%	10,9%	75.078,31	7,7%	522.176,77	18,3%	159.076,28	5,0%	782.588,16	5,8%	1.757.304,47	7,2%
Coûts de projets directs (2)	2.617.331,45	834.546,62	87,3%	82,2%	854.042,84	88,0%	2.267.545,59	79,7%	2.925.600,17	92,5%	11.179.830,84	83,4%	20.678.897,51	84,7%
Dépenses	2.997.520,08	1.015.146,49			970.885,28		2.846.684,66		3.161.793,36		13.411.819,85		24.403.829,72	
Solde à réaliser au 31-12-2005	3.999.430,17	4.503.779,89	57,2%	82,2%	3.129.689,64	76,3%	1.983.040,15	41,3%	7.503.697,96	70,9%	148.186,74	1,1%	21.681.220,00	47,6%

(1) Trois associations ont donné une affectation différente, autrement dit : ces intérêts ne s'ajoutent pas aux moyens disponibles pour les programmes tsunami.

(2) Ces montants sont comptabilisés comme charges par les organisations humanitaires, ce qui ne signifie pas que ces moyens ont été réellement 'consommés', à la date du 31.12.2005, par les programmes de secours respectifs. Ces moyens peuvent encore être disponibles dans les budgets pour des réalisations sur le terrain. En outre, ces fonds font souvent partie de transferts aux réseaux internationaux respectifs ; leur niveau de consommation effective se traduit alors par une fraction virtuelle de l'ensemble de moyens disponibles.

Ernst & Young
Bedrijfsrevisoren

For identification purposes only